



Organisation Mondiale du Labour

Règlement du Championnat de Labour

Edition 2010

NB : écritures en italiques = doute sur la traduction ou commentaire

Traduction réalisée par Michel Assier en janvier 2010

Règlement du Championnat du Monde de Labour

Pour les charrues Classiques et Réversibles

| | |
|---|-----------|
| Règlement général (pour tous les Concurrents) | 4 |
| 1. Inscriptions | 4 |
| 2. Charrues | 4 |
| 3. Type de terrain | 5 |
| 4. Dimensions des parcelles | 5 |
| 5. Durée du labour | 6 |
| 6. Taille des sillons | 6 |
| 7. Infractions | 7 |
| 8. Signaux de Départ et de Fin | 8 |
| 9. Parcelles officielles | 8 |
| 10. Parade des Concurrents | 8 |
| 11. Supervision | 9 |
| 12. Mesures des profondeurs | 9 |
| 13. Décision Finale | 9 |
| Règles pour le Labour Conventionnel (Labour en Planches) | 10 |
| 1. Jalons, Assistance | 10 |
| 2. Tracé d'Ouverture | 10 |
| 3. Méthode de Labour | 10 |
| 4. Décision Finale | 11 |
| Système de Notation du Labour Conventionnel | 11 |
| Plan des parcelles du Labour Conventionnel | 12 |
| Règles pour le Labour Réversible (Labour à Plat) | 13 |
| 1. Jalons, Assistance | 13 |
| 2. Tracé d'Ouverture | 13 |
| 3. Méthode de Labour | 13 |
| 4. Décision Finale | 15 |
| Système de Notation du Labour Réversible | 15 |
| Plan des Parcelle du Labour Réversible | 16 |
| Notes explicatives sur les règles du labour | 17 |
| Croquis de la prolonge de versoir approuvée | 18 |
| Politique de Sécurité | 20 |
| Obligations des Commissaires de Parcelle | 21 |

Règles générales (pour tous les concurrents)

1. Inscriptions Officielles

a. Compétiteurs

Le Championnat du Monde de Labour est ouvert à tous les laboureurs de tous les pays affiliés ou régions du monde. Chaque pays (ou région, désignés par la WPO), peut inscrire par l'autorité reconnue pour la promotion du championnat de labour à l'échelon national de chaque pays ou région respective, pas plus que deux concurrents qui doivent être reconnus comme ayant été sélectionnés dans un concours national du championnat à l'échelle nationale, conformément à leurs règles de qualification. Il n'y a pas d'âge limite, l'autorité reconnue dans chaque pays ou région doit satisfaire à la WPO à ses qualifications et son statut.

b. Juges

Chaque pays ou région affiliés peut nommer un Juge et un Juge de réserve, qui doivent être expérimentés, compétents et capables d'accompagner les Concurrents à agir comme leur entraîneur. Si le juge désigné est dans l'impossibilité d'officier alors le Juge de réserve doit être le Juge de ce pays. Aucun Juge n'officie sur les parcelles des Concurrents de son propre pays. Si l'un des Juges n'est pas membre de la commission des Juges, il est nommé à d'autres fonctions officielles pour le concours.

Tous les Juges sont tenus d'assister à toutes les réunions d'information du concours. Tout Juge désigné qui omet d'assister à une réunion d'information n'est pas nommé pour officier dans le concours.

c. Inscriptions

Les noms des Concurrents, la marque des tracteurs et la marque des charrues utilisées dans le Championnat du Monde de Labour doivent être envoyés au Secrétaire général de la WPO sur le formulaire d'inscription officiel après chaque concours national de qualification et en tout état de cause au plus tard à la date de clôture déclarée, en précisant la catégorie (conventionnelle ou réversible) dans laquelle chaque participant souhaite s'inscrire.

d. Équipement

Les noms des marques de tracteur et de charrues utilisés par chaque Concurrent doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription. Aucun changement par une autre marque de tracteur et de charrue n'est autorisé après l'inscription, sauf dans des circonstances particulières et avec l'autorisation du secrétaire général de WPO.

e. Engagements

Concurrents et Entraîneurs se verront accorder l'hospitalité de l'organisation d'accueil du Championnat Mondial de Labour, qui peut inclure un programme de fonctions, de visites éducatives et des excursions.

Tous les Participants sont tenus de participer au programme officiel et ne doivent pas le quitter sans l'autorisation du secrétaire général de WPO et l'organisation d'accueil.

2. Charrues

a. Nombre de socs

L'Organisation Mondiale du Championnat de Labour limite aux charrues à 2 ou 3 socs par tracteur jusqu'à nouvel avis. Les charrues sont des modèles classiques ou réversibles équipées au maximum d'un coutre et d'une rasette par corps (un seul coutre et une seule rasette en action). Les prolonges de versoir sont facultatives. Pour les charrues réversibles il existe une exception, lors du labour de l'Ados on autorise *le changement de disque, de coutre et de rasette*.

b. Prolonge de versoir

La taille d'une prolonge de versoir ne doit pas dépasser 26 cm de longueur et 22 cm de largeur. La distance totale de la fin du bord du versoir jusqu'à la fin de la prolonge de versoir, y compris les supports, ne doit pas dépasser 32 cm. La déformation concave ou convexe de la prolonge de versoir ne doit pas être supérieure à un ratio de 1 cm de haut 15 cm de largeur. La prolonge de versoir est une extension du versoir. (vérifier l'angle de travail)

Voir aussi l'esquisse de la prolonge de versoir approuvée (page 18).

c. Prolonge de rasette

Les prolonges de rasettes peuvent être utilisées sur les rasettes et peuvent être réglables ou fixes.

d. GPS et autres périphériques

GPS, faisceaux laser, appareil photo, électronique, supports visuels, etc. ne sont pas autorisés à être utilisés.

e. Ajout de pièces accessoires

L'ajout de pièces accessoires qui « manipulent » les sillons ou les bandes de terre n'est pas autorisé. Toute prolongation à la fin du versoir doit être permanente. Les ajouts au fond du versoir sont autorisés.

f. Marqueurs

Les marqueurs et les accessoires de marquage montés sur le tracteur ne sont pas autorisés. Les marques sur la terre autres que les sillons ne sont pas autorisés.

g. Roues de charrue

N'importe quelle pièce tournante autre qu'un coutre circulaire est considérée comme une roue. Un maximum de 3 roues de charrue est admis par côté de la charrue. Tout autre dispositif ayant la même fonction qu'une roue sera compté comme une roue.

3. Type de terrain

Chaque concurrent sera tenu de labourer une parcelle de terrain de chaume et une parcelle de prairie. Le labour doit avoir lieu sur deux jours consécutifs.

4. Dimensions des parcelles

a. Labour Conventionnel (Planches)

La parcelle mesure 100 mètres de long et 20 mètres de large. Voir aussi le plan des parcelles de labour conventionnel (page 13).

b. Labour Réversible (Plat)

La parcelle mesure 100 mètres de long, 24 mètres de largeur à une extrémité et 16 mètres de large à l'autre extrémité. Voir aussi le plan de parcelles labour réversible (page 17).

c. Tournières

Les tournières doivent être au moins de 12 mètres de large.

d. Autres dimensions

Si la taille de la parcelle doit être modifiée - Tous les concurrents en seront informés.

5. Durée du labour

a. Tracé d'Ouverture

Le délai imparti pour achever le tracé d'Ouverture est de 20 minutes.

b. Pause

Après l'achèvement du tracé d'Ouverture, tout labour s'arrête pour un minimum de 60 minutes tandis que les tracés d'Ouverture sont jugés. Les Concurrents à Plat doivent faire leur tracé de Courts Tours pendant le jugement du tracé d'Ouverture.

c. Labour de la parcelle

Le temps accordé pour l'achèvement du labour de toute la parcelle est de 2 heures et 40 minutes, soit un total de 3 heures.

d. Temps supplémentaire

Un temps supplémentaire peut être demandé en cas de panne mécanique ou d'une situation échappant au contrôle du Concurrent ou de l'Organisation mondiale de labour, ou quand un Concurrent doit attendre que son voisin ait terminé avant de commencer sur lui. Dans ces circonstances, le Concurrent doit communiquer avec son Commissaire de Parcelle et par lui, recevoir la décision des Commissaires Principaux.

Dans le cas d'une panne mécanique, où un Concurrent doit quitter le terrain de labour pour effectuer les réparations, un membre du conseil de la WPO doit accompagner le Compétiteur et s'assurer que seules les réparations nécessaires soient effectuées et pas d'autres changements à la charrue.

Le temps maximum autorisé pour toute réparation, indépendamment de la gravité de la panne, doit être d'une heure chaque jour. Toutefois, le temps réel passé est comptabilisé par les Commissaires Principaux.

Quand une panne survient avant que le Concurrent n'ait commencé son travail, le Concurrent voisin peut être autorisé par les Commissaires Principaux à positionner ses jalons et à commencer son travail, après une période de vingt minutes.

6. Taille des Sillons

Largeur minimale

La largeur de raie minimale est de 30 cm. (la largeur n'est jamais mesurée)

a. Profondeur, minimum et maximum

L'organisation d'accueil doit recommander une profondeur minimale et une profondeur maximale au conseil d'administration au moins deux ans avant le Championnat Mondial de Labour.

b. Profondeur

L'échelle de profondeur ne doit pas être inférieure à 4 cm.

c. Changement de Profondeur

La profondeur ou l'échelle de profondeur sera soit confirmée, soit modifiée par les Commissaires Principaux après avoir examiné les conditions du sol et avec pleine consultation avec l'organisme hôte.

7. Infractions

a. Généralités

Tout Concurrent qui commet l'une des infractions ci-après, lui sera notifiée avec un carton jaune et peut être pénalisé par les Commissaires Principaux. Pour toute nouvelle infraction ultérieure, le Concurrent sera pénalisé.

b. Infractions qui encourent des sanctions:

- Façonnage des sillons à la main ou avec un outil manuel ou en marchant ou autre manipulation.
- Rouler sur le labour, le tracé d'Ouverture, les pointes de Courts Tours ou les Terrages et les Déterrages, avec les roues du tracteur, sauf dans le cours normal du labour.
- Utiliser des pièces accessoires qui agissent sur les sillons et les bandes de terre.
- Retirer un corps de charrue.
- Utiliser un GPS, des faisceaux laser, appareil photo, électronique, supports visuels, etc.
- Retirer des pièces d'action, rasettes ou coutres pendant le labour.
(Les rasettes peuvent être enlevées pour le tracé d'Ouverture et la Dérayure Finale et seules ces pièces peuvent être enlevées pour l'Ouverture.)
- L'utilisation de plus de trois jalons.
- L'utilisation de plus de trois roues de charrue.
- Positionnement incorrect des jalons.
- Recevoir de l'aide par signaux, contact radio, téléphone mobile ou toute autre méthode.
- Exercice illégal du labour.
- Les injures ou les offenses envers tout Officiel au cours de la période officielle du Championnat du Monde de Labour, depuis l'arrivée jusqu'au départ.
- Fouler des sillons. Les Concurrents doivent descendre du tracteur sur le sol non labouré, lorsque c'est possible.
- 2 marques de roues (roue de charrue pas dans la marque de la roue du tracteur) à la connexion Courts tours – Fourrière, aux Terrages Déterrages et à la Dérayure Finale.

c. Les points de pénalités

Les pénalités seront de 1 à 20 points pour chaque infraction.

d. Récidive

Des infractions répétées à la réglementation pourrait conduire à la disqualification par les Commissaires Principaux.

e. Infractions qui produisent des pénalités :

Temps supplémentaire pour l'ouverture - 1 point déduit pour chaque minute ou une partie de minute.

Temps supplémentaire pour le labour de la parcelle - 5 points déduits pour chaque minute ou partie de minute.

Labour Conventionnel - 10 points déduits si l'arrivée est effectuée du mauvais coté.

Labour Réversible - 10 points déduits s'il y a un nombre incorrect de sillons dans la Fourrière.

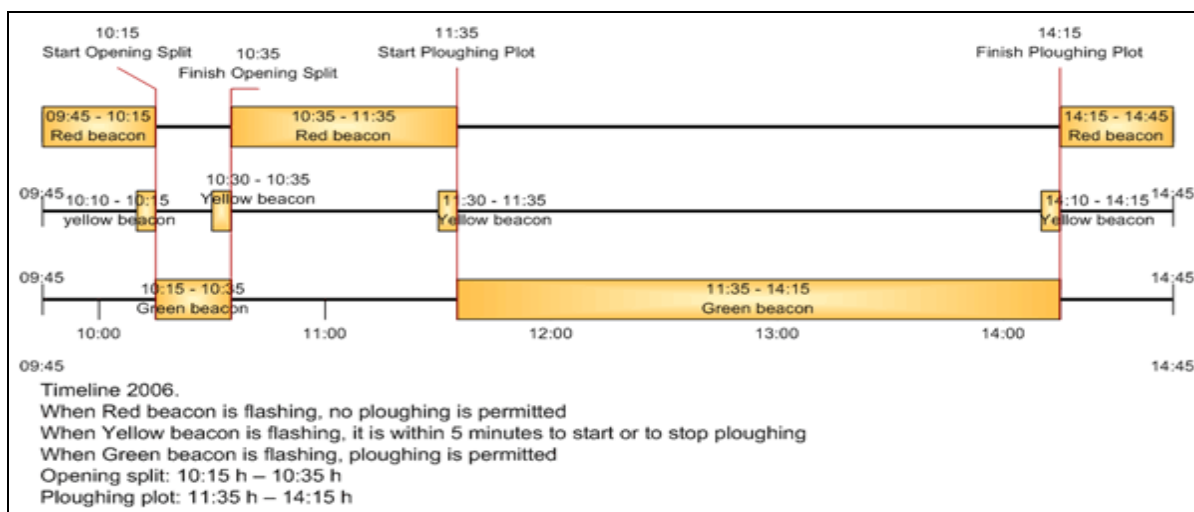
Labour Réversible - 10 points déduits dans le cas d'un passage à vide.

Ces infractions et les autres infractions à la réglementation seront évaluées par les Commissaires Principaux. Toutes les pénalités seront formellement imposées par les Commissaires Principaux en comité à la fin de chaque journée de concours.

8. Signaux de Départ et de Fin

Lorsque le système de signalisation est utilisé, la séquence des lumières est la suivante:

| | |
|-----------------------------------|--|
| ROUGE | STOP |
| Jaune clignotant avec Rouge | Préparation (5 minutes) |
| VERT | DEPART Ouverture (20 minutes) |
| Vert avec clignotant Jaune | 5 Minutes de la Fin (5 minutes) |
| ROUGE | FIN (60 minutes) |
| Jaune clignotant avec Rouge | Préparation (5 minutes) |
| VERT | DEPART Labour (2 heures et 40 minutes) |
| Vert avec clignotant Jaune | 5 Minutes de la Fin (5 minutes) |
| ROUGE | FIN (Fin du concours) |



9. Parcelles officielles

a. Parcelles à disposition

Les Concurrents seront dotés de parcelles d'entraînement, pendant les jours du programme officiel, désignées pour la pratique (l'entraînement) avant le concours. A chaque Concurrent seront attribuées des parcelles d'entraînement et aucune autre parcelle ne sera autorisée durant le programme officiel.

b. Entraînement et concours national

Les Concurrents du pays hôte seront autorisés à labourer dans leur propre concours national si la compétition a lieu les jours des entraînements officiels.

c. Supervision

Tous les Concurrents seront sous la supervision des Commissaires Principaux et les Concurrents enfreignant les règles pratiques seront pénalisés.

10. Parade des Concurrents

Tous les Compétiteurs iront sur leurs parcelles respectives dans la formation de parade et retourneront au lieu de rassemblement dans la formation de parade sur la surveillance des Commissaires de Parade.

11. Supervision

Les règles seront strictement appliquées et les Concurrents doivent les respecter sous le contrôle des Commissaires de Parcelle et des Commissaires Principaux.

12. Mesures des Profondeurs

a. Profondeur

1. Labour Conventionnel - La profondeur indiquée doit être atteinte dès le sixième sillon et respectée jusqu'au sixième sillon avant la fin.

2. Labour Réversible - La profondeur indiquée doit être atteinte dès le sixième sillon et respectée jusqu'au sixième sillon avant la fin (*à vérifier ci-après b.2 «... avant les 4 derniers sillons»*).

b. Nombre de mesures

1. Labour Conventionnel - La profondeur sera mesurée à neuf reprises en trois manches de trois mesures sur la parcelle de chaque Concurrent. La première série sera prise sur le sixième sillon ou après. La deuxième série sera prise dans le milieu de la parcelle. La dernière série de trois mesures doit être prise avant le labour des six derniers sillons.

2. Labour Réversible - La profondeur sera mesurée à douze reprises en quatre séries de trois mesures sur la parcelle de chaque Concurrent. La première série sera prise sur ou après le sixième sillon. La deuxième série sera prise sur ou après le sixième sillon labouré contre la parcelle voisine. La troisième série sera prise sur ou après le sixième sillon des Courts Tours. La série finale sera prise sur ou après le quatrième sillon de la Fourrière et avant les quatre derniers sillons.

c. Où mesurer

Pour mesurer les lieux seront choisis au hasard dans tout sillon tels que spécifié et trois mesures sont prises dans le même sillon à un minimum de 15 mètres d'intervalle. Aucune mesure ne sera prise dans les 2 premiers et dans les 2 derniers mètres du sillon.

d. Moyenne

La profondeur est jugée en fonction de la moyenne de chaque série de mesures.

e. Notification au Concurrent

Si la première série de mesures n'est pas à la profondeur requise, alors l'équipe de mesure avise le Concurrent que le labour n'est pas au minimum requis ou à la profondeur maximale.

f. Pénalités

1 point sera déduit pour chaque 0.50 cm ou une partie de celle-ci lorsque le labour est jusqu'à 2,50 cm de profondeur inférieure à la valeur minimum ou plus profond que la profondeur maximale requise, pour chaque série de mesures.

10 points seront déduits lorsque le labour est plus que 2,50 cm moins haut que le minimum ou plus profond que la profondeur maximale requise, pour chaque série de mesures.

13. Décision finale

Toute question non prévue dans les présentes règles est traitée par le conseil d'administration de l'Organisation mondiale de labour, dont la décision sera finale et exécutoire.

Règles du Labour Conventionnel

1. Jalons, Assistance

a. Jalons

Trois jalons seulement peuvent être utilisés. Un jalon peut être placé dans la Tournière de la parcelle. Les jalons peuvent seulement être utilisés pour le tracé d'Ouverture.

b. Autres marqueurs

L'utilisation de marqueurs autres : numéro de la parcelle, lignes de guidage, empruntes de pied, pierres ou tout autre guide que les trois jalons n'est pas autorisée.

c. Assistance

Les Concurrents peuvent bénéficier de l'aide d'un Assistant pour placer et pour enlever les jalons. Aucune aide d'autres fins n'est autorisée pendant le concours.

d. Attributs officiels

Seuls les jalons officiels, fournis par l'organisation d'accueil doivent être utilisés.

2. Tracé d'Ouverture

a. Tracé d'Ouverture

Dans le labour conventionnel les Concurrents doivent faire un tracé d'ouverture à la mise en route.

b. Sillons

Les sillons seront réalisés en ne laissant aucune terre dans le centre de l'Ouverture, qui n'a pas été déplacée.

c. Temps

Le temps alloué pour achever le tracé d'Ouverture - 20 minutes.

d. Pénalités

Le dépassement du temps alloué pour réaliser le tracé d'Ouverture, sera pénalisé. La pénalité sera de 1 point par minute ou partie d'une minute pour le temps supplémentaire pris.

3. Méthode de labour

a. Deux socs

Après avoir réalisé 4 tours qui constituent l'Ados, le Concurrent commence alors à labourer vers la parcelle ayant le numéro immédiatement supérieur. Il est permis d'avoir 7 ou 8 sillons visibles sur chaque côté de l'Ados.

b. Trois socs

Après avoir réalisé 3 tours qui constituent l'Ados, le Concurrent commence alors à labourer vers la parcelle ayant le numéro immédiatement supérieur. Il est permis d'avoir 8 ou 9 sillons visibles sur chaque côté de l'Ados.

c. Redressement des sillons

Lors du premier et du deuxième passage du côté du numéro supérieur il sera admis de redresser le tracé des sillons et ne sera pas jugé si le voisin de labour est extrêmement tortueux ou en dessous de la normale. Toutefois, tous les sillons des deux premiers passages doivent être entièrement

labourés avec toute l'herbe et les détritiques complètement enfouis, sinon ces deux passages seront considérés comme défectueux et jugés en conséquence. Le travail du voisin de labour ne doit pas être re-labouré sur ou endommagé, sauf dans des circonstances extrêmes et alors seulement avec l'accord des Commissaires Principaux.

d. Finition

La Finition comprend les 12 derniers sillons. (Soit 6 sillons du côté de la Dérayure Finale et 5 sillons avec le sillon unique du côté de l'Ados).

e. Dérayure Finale (Sillon final)

Le sillon unique (sillon final) doit être tourné vers le propre Ados du Concurrent.

f. Traces de roues

Une seule marque de roue est autorisée à l'arrivée. Toute autre marque de roue sur la parcelle est une faute et sera jugée en conséquence. Une marque de roue charrue peut être visible mais elle doit être dans la marque de la roue du tracteur.

g. Passage à vide

Les passages à vide sont autorisés mais ils doivent être faits par les Tournières (dans l'enceinte des parcelles) et pas à travers la parcelle de labour.

4. Décision finale

Toute question non prévue dans les présentes règles est traitée par le conseil d'administration de l'Organisation mondiale de labour, dont la décision sera finale et exécutoire.

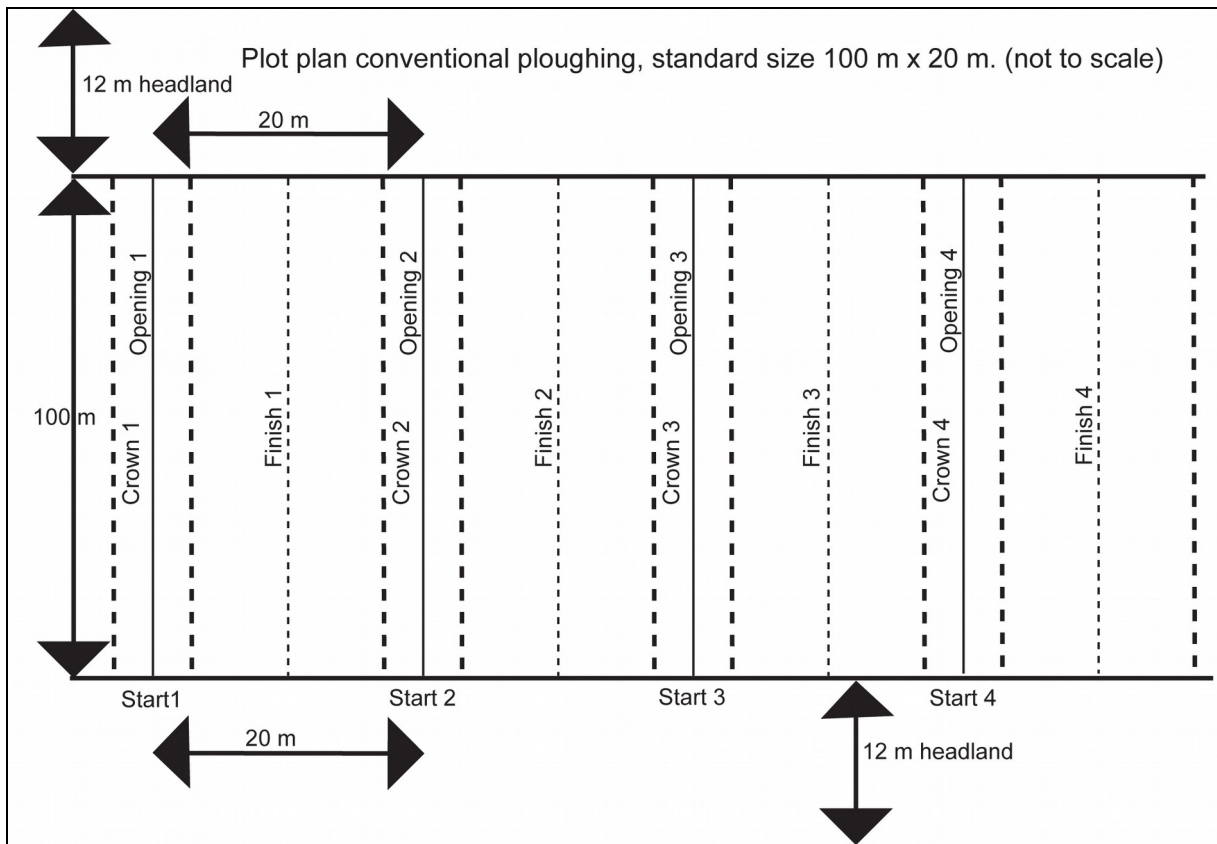
Système de notation du Labour Conventionnel

1. Tracé d'Ouverture: Perfection de coupe sur toute la longueur et la largeur du tracé. Uniforme et Propre. 10 points
2. Ados: Absence de chaume, de gazon ou de mauvaises herbes. Bandes de terre épaulées et fermées. Aucune marque de roue. 10 points
3. Ados: Bandes de terre uniformes. Pas de crête élevée. Sol entièrement labouré. 10 points
4. Travail général: (contrôle des mauvaises herbes) absence de chaume, de gazon ou de mauvaises herbes. Les rasettes doivent être utilisées. 10 points
5. Travail général: (contrôle des mauvaises herbes) Bandes de terre étroites et fermes. Pas de trou. Aucune marque de roue. 10 points
6. Travail général: (lit de semence) Qualité du lit de semence. 10 points
7. Travail général: (lit de semence) Bandes de terre homogènes et conformes. 10 points
8. Terrages et Déterrages: Nets et réguliers. Aucune marque de roue. 10 points
9. Finition: Bonne présentation et absence de mauvaises herbes. 10 points
10. Finition: Bandes de terre fermées et uniformes. Dernier sillon étroit et de faible profondeur. Une seule marque de roue autorisée. 10 points
11. Rectitude: mesurée quatre fois: (1) Tracé d'Ouverture, (2) Ados, (3) Travail Général, (4) Dernier Sillon. 20 points
12. Aspect général: Tous les aspects et le travail général. Bandes de terre clairement définies uniformes. Aucun jumelage. 10 points

Tous les points attribués pour la rectitude seront additionnés et divisés par 2.

Total maximum de 130 points par jour.

Plan des parcelles du Labour Conventionnel



Commentaire MA :

Il n'y a pas de « limite de parcelle ».

Le Concurrent n'a pas à mesurer l'emplacement de son Ouverture.

Le Concurrent réalise son Ouverture à partir du piquet supportant le n° de parcelle

Plot plan conventional ploughing, standard size 100 m. x 20 m.

Plan des parcelle labour en planches, dimensions standard 100 m. x 20 m.

Start : Point de départ
 Opening : Ouverture
 Crown : Ados
 Finish : Dérayure Finale
 Headland : Tournière

Règles du Labour Réversible

1. Jalons, Assistance

a. Jalons

Trois jalons seulement peuvent être utilisés. Un jalon peut être placé dans la Tournière de la parcelle. Les jalons peuvent seulement être utilisés pour le tracé d'Ouverture et pour le marquage des Courts Tours.

b. Autres marqueurs

L'utilisation de marqueurs autres : numéro de la parcelle, lignes de guidage, empruntes de pied, pierres ou tout autre guide que les trois jalons n'est pas autorisée.

c. Assistance

Les concurrents peuvent bénéficier de l'aide d'un Assistant pour placer et pour enlever les jalons. Aucune aide d'autres fins n'est autorisée pendant le concours.

d. Attributs officiels

Seuls les jalons officiels, fournis par l'organisation d'accueil doivent être utilisés.

2. Tracé d'Ouverture

a. Tracé d'Ouverture

Le Concurrent de la catégorie charrues réversibles doit faire un sillon unique d'Ouverture à la mise en route.

b. Corps arrière droit

Le sillon d'Ouverture est un seul sillon labouré depuis le début en utilisant le corps arrière droit de la charrue.

c. Temps

Le temps alloué pour achever le tracé d'Ouverture - 20 minutes.

d. Pénalités

Le dépassement du temps fixé pour réaliser le tracé d'Ouverture sera pénalisé. La pénalité sera de 1 point par minute ou partie d'une minute pour le temps supplémentaire pris.

3. Méthode de labour

a. Marquage des Courts Tours

Cette marque doit être faite alors que le tracé d'Ouverture est jugé. Le repère pour les Courts Tours doit être fait parallèlement à la raie d'Ouverture pour réaliser 19 ou 20 sillons pour deux socs et 20 ou 21 sillons pour trois socs, du sillon d'Ouverture à la limite de Courts Tours. Les trois jalons peuvent être utilisés pour la réalisation du repère. L'Assistant est autorisé à placer et à enlever les jalons. Aucune modification ou tassement du repère n'est admis. Le corps gauche ou le corps droit de la charrue peut être utilisé pour la réalisation du repère.

b. Deux socs

Le labour doit commencer par utiliser les corps gauche de la charrue et après avoir terminé les huit sillons qui constituent l'Ados, le Concurrent continue alors à labourer contre son voisin ayant le numéro de parcelle immédiatement supérieur.

c. Trois socs

Le labour doit commencer par utiliser les corps gauche de la charrue et après avoir terminé les neuf sillons qui constituent l'Ados, le Concurrent continue alors à labourer contre le voisin ayant le numéro de parcelle immédiatement supérieur.

d. Ados

A l'issue de l'Ados le Concurrent laboure alors toutes les terres situées entre la parcelle du Concurrent le plus proche et son repère, mettant ainsi fin aux Courts Tours.

e. Utilisation de tous les corps

Tous les corps de la charrue doivent être en mesure de labourer à tout moment, à l'exclusion des Terrages et Déterrages et des « pointes » de Courts Tours. Les Concurrents doivent utiliser tous les organes de la charrue lors du labourage jusqu'à la finition des sillons. Il est permis d'utiliser un seul corps de la charrue lors du labourage du sillon de connexion. (Courts Tours / Fourrière)

Deux socs

La Fourrière sera de 19 ou 20 sillons entre les Courts Tours et la Dérayure Finale, y compris le sillon de connexion. Tous les Compétiteurs doivent effectuer 10 passages pour terminer la parcelle. Le sillon de connexion peut être labouré en un ou deux sillons mais avec tous les corps dans une position de travail. Aucun autre sillon simple à travers l'ensemble de la parcelle, n'est autorisé.

Trois socs

La Fourrière sera de 20 ou 21 sillons entre les Courts Tours et la Dérayure Finale, y compris le sillon de connexion. Tous les Compétiteurs doivent effectuer 7 passages pour terminer la parcelle. Le sillon de connexion peut être labouré en deux ou trois sillons mais avec tous les corps dans une position de travail. Aucun autre sillon simple (deux corps dans le travail) à travers l'ensemble de la parcelle n'est autorisé.

f. Pièces accessoires

Les pièces accessoires ne sont pas autorisées sur la charrue dans le sillon de connexion.

g. Fourrière (Finition)

Le Concurrent commence à labourer depuis son repère de Courts Tours et jusqu'à son tracé d'Ouverture. Les jalons ne sont pas autorisés lors du labour du sillon de connexion Courts Tours / Fourrière.

h. Dérayure Finale (Sillon Final)

Le sillon final devra être coupé près du sillon d'Ouverture. Il doit n'y avoir aucune terre non labourée et aucune partie re-labourée. Le premier sillon et le sillon final doivent être la même hauteur.

i. Traces de roues

Une seule marque de roue est autorisée à la fin. Tout autre marque de roue sur la parcelle est une faute et sera jugée en conséquence. Une marque de roue de la charrue peut être visible. Elle doit être dans la marque de la roue du tracteur (deux socs).

j. Alternance des corps

Les corps de la charrue doivent être utilisés alternativement durant tout le labour de la parcelle.

k. Passage à vide

Les passages à vide ne sont pas autorisés. Pénalité - 10 points par passage.

4. Décision finale

Toute question non prévue dans les présentes règles est traitée par le conseil d'administration de l'Organisation mondiale de labour, dont la décision sera finale et exécutoire.

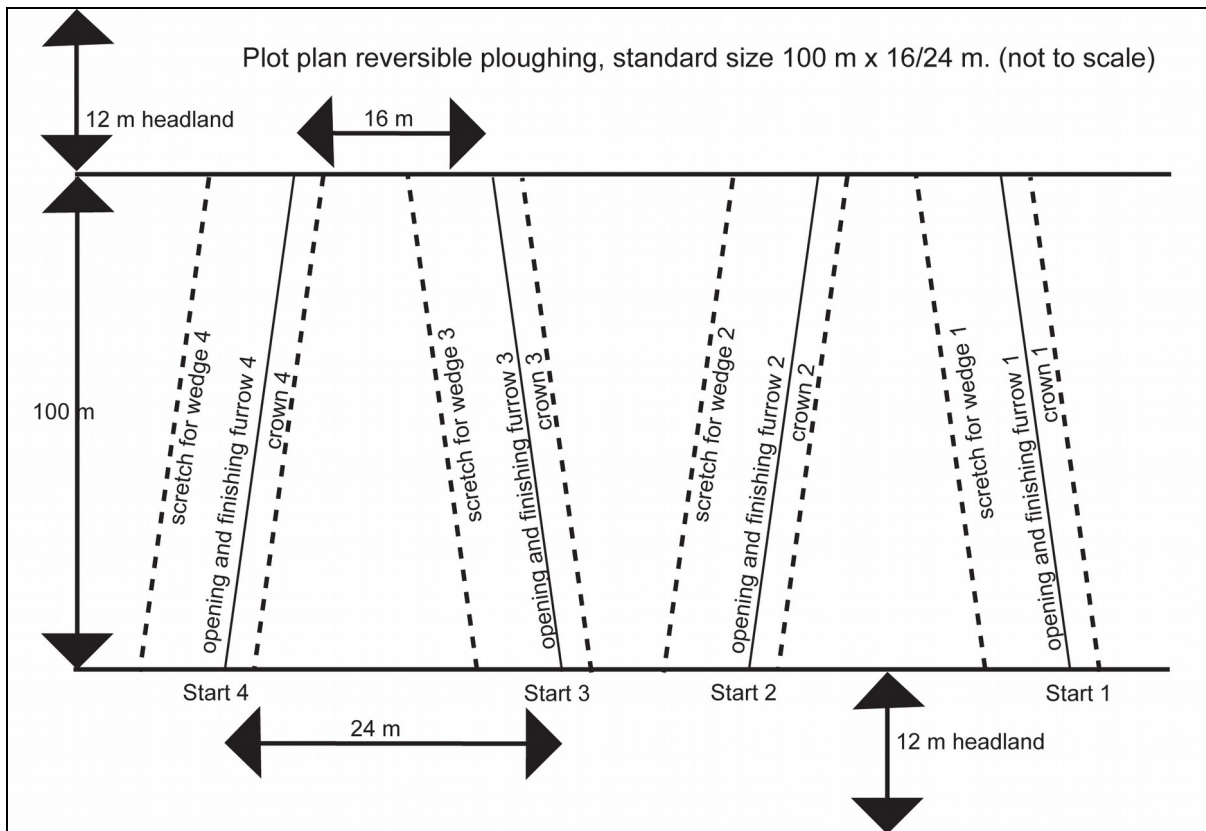
Système de notation du Labour Réversible

1. Tracé d'Ouverture: Perfection de coupe sur toute la longueur et la largeur du tracé. Uniformité et Propreté. 10 points
2. Ados: Labouré, Bande de terre uniforme et régulière - pas de marque de roues. 10 points
- 3 a. Jonction Courts Tours / Fourrière: Entièrement labourée, pas de creux ou de monticules. 10 points
- 3 b. Jonction Courts Tours / Fourrière: Le sillon de raccordement doit être visible sur toute la longueur de la parcelle, uniforme et régulier - pas de marque de roues. 10 points
4. Travail général: (contrôle des mauvaises herbes) Absence de chaumes, de mauvaises herbes, d'herbe ou de déchets. Utilisation des rasettes. 10 points
5. Travail général (contrôle des mauvaises herbes) : Bandes de terre étroites et fermes. Pas de trou. Aucune marque de roue. 10 points
6. Travail général (lit de semence) : Qualité du lit de semence. 10 points
7. Travail général (lit de semence) : Bandes de terre homogènes et conformes. 10 points
8. Fourrière (Les sillons des Courts Tours à la Dérayure Finale) : Absence de chaume et d'herbe, Bandes de terre uniformes et conformes. 10 points
9. Dérayure Finale (les deux derniers sillons attenants à l'Ados) : Même hauteur que l'Ados, aucune terre non labourées ou re-labouré, absence de chaume et de mauvaises herbes, sillons uniformes et conformes. Une seule marque de roue de tracteur visible. La marque de roue de la charrue doit se situer dans la marque de la roue du tracteur 10 points
10. Terrages et Déterrages: Nets et réguliers, aucune trace de roue. 10 points
11. Rectitude: mesurée quatre fois: (1) Tracé d'Ouverture, (2) Ados, (3) Travail Général, (4) Dérayure Finale. 20 points
12. Aspect général: Tous les aspects et le travail général. Bandes de terre clairement définies et uniformes. Aucun jumelage des sillons. 10 points

Tous les points attribués pour la rectitude seront additionnés et divisés par 2.

Total maximum de 140 points par jour.

Plan des parcelles du Labour Réversible



Commentaire de MA :

Les trapèzes ne sont pas rectangles.

Les angles d'entrée et de sortie, de l'Ouverture et de la Dérayure avec la Tournière sont semblables, sur chaque parcelle.

Il n'y a pas de « limite de parcelle ».

Le Concurrent n'a pas à mesurer l'emplacement de son Ouverture.

Le Concurrent réalise son Ouverture à partir du piquet supportant le n° de parcelle.

Les 2 socs terminent grand coté (10 passages)

Les 3 socs terminent petit coté (7 passages et pas de passage à vide) Est-ce bien interprété ?

Plot plan reversible ploughing, standard size 100 m. x 16/2440 m.

Plan des parcelle labour à plat, dimensions standard 100 m. x 16/24 m.

| | |
|--------------------|---------------------|
| Start : | Point de départ |
| Opening : | Ouverture |
| Crown : | Ados |
| Scetch for wedge : | Limite Courts Tours |
| Finish furrow: | Dérayure Finale |
| Headland : | Tournière |

Notes explicatives sur les règles du labour

Tracé d'Ouverture (Labour Conventionnel)

La profondeur des sillons doit être telle que le sol est complètement attaqué sur toute la longueur du tracé d'Ouverture. *Chaque tracé doit être droit, propre, uniforme en largeur et en profondeur sur toute sa longueur. Les tracés ne sont pas nécessairement de la même la taille.*

Tracé d'Ouverture (Labour Réversible)

La profondeur du sillon doit être telle que le sol est complètement attaqué sur toute la longueur du tracé d'Ouverture. *Le tracé doit être droit, propre et uniforme sur toute sa longueur.*

Ados (Labour Conventionnel)

Tout le sol doit être labouré. *Les bandes de terre de l'Ados doivent être épaulées l'une contre l'autre, sans trous et sans ouvertures.* Les bandes de terre doivent être uniformes et de même niveau avec le reste du labour et présenter un sol convenable pour un bon lit de semence. Les bandes de terre doivent être conformes au reste du labour. Sans trace de roue.

Ados (Labour Réversible)

Tout le sol doit être labouré. *Le premier sillon doit être versé dans le sillon d'Ouverture et le bord de coupe du sillon doit être au niveau avec le bord de coupe du sillon d'Ouverture.* Les bandes de terre de l'Ados doivent être conformes au reste du labour. Sans trace de roue.

Sillon de connexion Courts / Fourrière

Tout le sol doit être labouré. Aucun trou ou monticule. Bandes de terre uniformes et de niveau avec le reste du labour. Le premier sillon de raccordement doit être visible sur toute la longueur de la parcelle. Sans trace de roue.

Lutte contre les adventices

Tous les chaumes et toute l'herbe doivent être complètement ensevelis sous les bandes de terre.

Le labour doit être fait de telle manière que toutes les racines soient coupées ou arrachées. Utilisation des rasettes. Sans trace de roue.

Lit de semence

Les bandes de terre doivent être convenablement tournées de telle façon que le sol soit rendu suffisamment disponible pour produire un lit de semence sans laisser du chaume ou de l'herbe en surface dans les cultures à venir.

Dérayure Finale (Labour Conventionnel)

La Dérayure Finale doit être droite et parallèle à l'Ados. Les derniers sillons doivent être tournés vers le propre Ados du Concurrent.

La Dérayure Finale ne doit pas être plus profonde que le reste du labour et ne doit pas être plus large que les sillons normaux. Une seule marque de roue visible. S'il y a une marque de roue de tracteur, la marque de la roue de charrue doit se trouver dans la marque de la roue du tracteur.

Dérayure Finale (Labour Réversible)

Les sillons de la Dérayure Finale attenants à l'Ados doivent être d'une hauteur égale à ceux de l'Ados et aucune terre doit être non labourée ou re-labourée. Une seule marque de roue visible. La marque de la roue charrue doit se situer dans la marque de la roue du tracteur.

Terrages et Déterrages

Le soc avant doit entrer dans le sol à la marque de début de sillon et le soc arrière doit quitter le sol à la marque de fin de sillon, à la Tournière opposée. Sans trace de roue.

Apparence générale

Tous les sillons (bandes de terre) de la parcelle doivent être droits, clairement définis, uniformes et bien épaulés avec un bon enfouissement des mauvaises herbes.

Les défauts du labour effectué par le Concurrent voisin doivent être corrigés lors du premier et du deuxième passage attendant à la parcelle du voisin. Le tracteur ne doit pas être conduit sur les terres labourées.

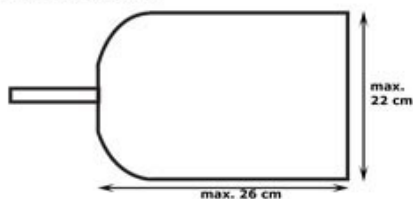
Briefing des concurrents

Une réunion spéciale aura lieu au cours de laquelle seront données aux Concurrents des explications supplémentaires sur les règles et les procédures pour la conduite du concours et où les questions des Concurrents recevront des réponses. (La date et l'heure de cette réunion sont indiquées dans le programme comme est aussi la date et l'heure de la cérémonie du tirage des numéros de parcelle.)

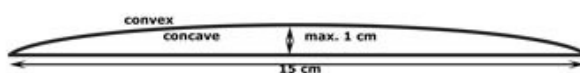
Croquis de la prolonge de versoir approuvée

Sketch of approved tailpiece

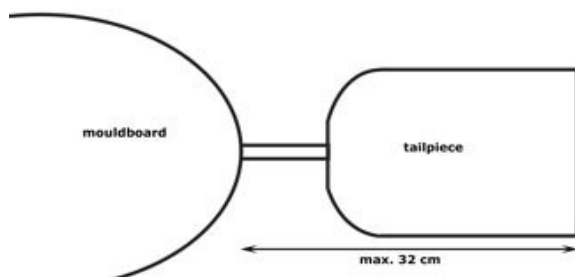
Minimum length and width



Ratio of concave or convex = max. 1 : 15



Minimum overall length from mouldboard



Sketch of approved tailpiece
Croquis de la prolonge de versoir approuvée

Minimum length and width
Longueur et largeur minimum

Ratio of concave or convex = max. 1 : 15
Ratio concave ou convexe : 1 / 15

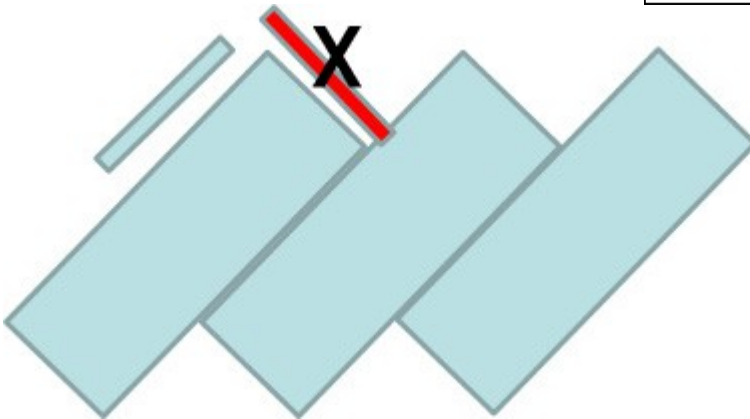
Minimum overall length from mouldboard
Longueur totale depuis le versoir

Mouldboard

Versoir

tailpiece

prolonge de versoir



Tailpiece: must not be in angle as shown in above picture

Tailpiece : (prolonge de versoir) ne doit pas être dans l'angle comme indiqué dans la susdite image

Politique de Sécurité

La prévention des accidents, en particulier ceux impliquant un dommage corporel ou un dommage à l'équipement et aux biens est primordiale.

Dans les pays d'accueil où une politique de sécurité officielle est opérationnelle, la WPO s'engage à la mettre en œuvre et à l'appliquer.

Où aucune politique de sécurité n'existe, les Commissaires Principaux veilleront à ce que les procédures de base suivantes soient strictement appliquées:

- Aucun passager ne sera autorisé à monter sur les tracteurs ou sur les charrues.
- Les tracteurs doivent de préférence être équipés de cabines de sécurité ou d'un arceau de sécurité.
- Les lunettes de protection et les gants doivent être portés lors de l'utilisation d'outils de découpe, d'affûtage, de meulage.
- Les masques de protection et / ou de préférence des cabines de soudage doivent être utilisés lors de la soudure électrique, afin de minimiser le risque d'éblouissement à tous.
- Le matériel électrique doit être correctement équipé et installé. Des précautions particulières doivent être prises pour s'assurer que les rallonges électriques ne sont pas écrasées par le poids des tracteurs et des autres véhicules.
- Les bords tranchants des disques de rechange doivent être protégés. Des mesures doivent être prises pour s'assurer que les rallonges électriques ne sont pas écrasées par le poids des tracteurs et des autres véhicules.
- Toutes les charrues doivent avoir un support quand un Concurrent travaille en dessous.
- Les roues supplémentaires du tracteur non montées sur le tracteur doivent être posées à plat, (couchées) dans la Tournière.
- Les instructions du Superviseur de triage et des Directeurs de Parade doivent être respectées!
Les Laboureurs seront pénalisés s'ils ne respectent pas les règles de sécurité lors de l'entraînement et les jours de concours.

**PRENDRE DES MESURES POUR PREVENIR LES ACCIDENTS!
LE CODE DE LA SÉCURITÉ DOIT ETRE RESPECTE.**

**LES ACCIDENTS NE SE PRODUISENT PAS!
ILS SONT TOUJOURS CAUSES.**

Obligations des Commissaires de parcelle

Les Commissaires de parcelle seront nommés par le pays hôte et par tous autres pays. Les Commissaires de parcelle porteront des brassards, ou autre identification.

Les proches des Concurrents en compétition et les représentants des fabricants et des entreprises intéressées ne sont pas admissibles à une nomination en tant que Commissaire de parcelle.

Toute personne acceptant la nomination en tant que Commissaire doit se familiariser avec les règles du Championnat du Monde de Labour et aussi assister aux instructions des Commissaires à l'assemblée générale qui sera organisée par les Commissaires Principaux.

Chaque Commissaire de parcelle supervisera 3 ou, si nécessaire, 4 parcelles à partir de son propre côté. Le principal devoir est de veiller à ce que les Concurrents ne reçoivent aucune aide d'autres personnes et des spectateurs, et les autres personnes ne sont pas autorisées à intervenir avec les Concurrents ou piétiner leur travail.

Chaque Commissaire est tenu d'observer en permanence les Concurrents sous sa responsabilité durant toute la période du concours et aucun Commissaire ne doit quitter son poste sur les parcelles pendant la période du concours sans en aviser d'abord le Commissaire Principal.

Les Commissaires de parcelle s'assureront que les Concurrents observent strictement les règles et feront rapport sur les détails de toute infraction aux Commissaires Principaux avec le minimum de retard. Les Commissaires Principaux estiment l'infraction déclarée et, si l'infraction est avérée, en avisent le Concurrent avec un carton jaune.

Aucune assistance n'est autorisée à aucun Concurrent que celle de mettre et d'enlever les jalons. Cette règle doit être strictement appliquée, et tout Concurrent qui est réellement aidé doit être immédiatement signalée aux Commissaires Principaux.

Nul n'est autorisé à aider à un Concurrent par n'importe quel moyen depuis l'extérieur. Cela doit être considéré comme une assistance et doit être signalé.

Les Commissaires de parcelle protégeront les Concurrents d'être approchés par des gens de la presse ou autres durant la période du concours et d'empêcher toute autre personne, autres que les Juges, de marcher sur la terre labourée.

Le Commissaire de parcelle doit aussi protéger les Concurrents des spectateurs offrant une assistance.

Des véhicules munis de hauts parleurs peuvent être en service et les Commissaires de parcelle peuvent en faire usage pour lancer un appel aux spectateurs en vue de les éloigner des parcelles, si nécessaire. Les Commissaires doivent en tout temps faire tout leur possible pour sauvegarder les intérêts des Concurrents, à leur assurer toutes les chances équitables.

Les Commissaires doivent répondre à toutes les requêtes que le Concurrent peut exprimer et obtenir une réponse formulée par les Commissaires Principaux et peuvent, si c'est permis par les Commissaires Principaux, aider à la levée d'un équipement lourd, tel que normalement requis pour être manipulé par plus d'une personne.

Les Commissaires doivent, cependant, pendant la période du concours, ne pas aider au montage et au démontage des roues jumelées du tracteur, et doivent s'assurer qu'aucune personne risque d'être blessée par les roues du tracteur garées dans la Tournière.

Une assistance en cas de panne mécanique peut être autorisée par les Commissaires Principaux. Le Commissaire de parcelle sera responsable de la comptabilisation du temps perdu par des Concurrents en raison de bris mécanique, de «force majeure», ou d'avoir à attendre sur son voisin et faire un rapport sans délai aux Commissaires Principaux.